



Sections de la Lozère

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Réunion du 4 juin 2018

Monsieur le Président,

notre administration subit depuis de trop nombreuses années :

- des milliers de suppressions d'emplois, en en faisant la première direction générale en termes d'efforts budgétaires,
- des restructurations incessantes,
- une dégradation des conditions d'exercice des missions,
- une détérioration des conditions de travail,
- un recul significatif des droits et garanties de l'ensemble des personnels.

Alors que la rétractation du réseau se poursuit sans relâche avec pour conséquences une concentration accrue de l'exercice des missions, des fusions et des fermetures de services, les propos du Directeur général et du ministre de l'Action et des Comptes Publics attestent que la DGFIP va devoir payer un lourd tribut à l'effort demandé à la Fonction publique d'État dans le cadre du programme Action publique 2022 :

- fermeture de plus d'un millier de trésoreries et de plusieurs centaines de SPF,
- disparition programmée des SIP, conséquence des choix gouvernementaux en matière de fiscalité,
- création d'agences comptables pour les collectivités territoriales volontaires et les établissements publics de santé,
- transfert de la mission topographique à l'IGN,
- transfert éventuel d'une partie du recouvrement à l'URSSAF,
- passage de la gestion des HLM en comptabilité privée...

Dans le même temps, le gouvernement s'attaque aux droits des personnels à être défendus, protégés et représentés, nous ramenant à la Fonction Publique d'avant 1946.

Actant la fusion des Comités Hygiène et Sécurité et des Comités techniques, le secrétaire d'État à la Fonction publique annonce la couleur en matière de CAP et laissant craindre des solutions radicales : suppression pure et simple en matière de mobilité/mutation et de promotion et impossibilité de les saisir individuellement.

Ainsi, plus aucun acte de gestion ne sera soumis au contrôle des représentants des personnels qui ne seront qu'informés des décisions de l'administration... sans possibilité de recours administratif non juridictionnel pour les agents.

C'est l'existence même du paritarisme qui est en jeu ! C'est la fin des droits et garanties des personnels déjà bien entamés par la Direction générale en matière de droits à la mobilité choisie.

Rien d'étonnant, dans un tel contexte, que l'analyse des réponses au questionnaire sur les RPS diffusé par le CHS-CT de la Lozère fasse ressortir, entre autres inquiétudes, que plus de la moitié des personnels estiment que leur sécurité d'emploi est menacée.

Loin de les rassurer, la direction locale ne fait que renforcer ce sentiment en ayant à cœur d'être toujours en avance sur les restructurations déléguées comme en témoigne le projet présenté ce jour. Le transfert au SIE de Mende de la partie SIE du SIP-SIE de Langogne ne comporte que des aspects négatifs :

- il affaiblira la structure fiscale de Langogne, en ne laissant qu'un SIP dont les missions risquent d'être radicalement rabotées avec la mise en œuvre du PAS ;
- il fera exploser les charges du SIE de Mende dont les effectifs sont fortement amputés suite au départ de deux agents (une mutation et un prochain départ en retraite), et qui n'arrive même pas à assurer la gestion courante, malgré l'appui d'un agent de catégorie A ;

Parmi toutes les explications laborieuses fournies dans vos documents préparatoires, nous ne pouvons en entendre qu'une : les suppressions d'emplois, que vous décrivez de manière hypocrite comme des « diminutions », et derrière lesquelles vous vous retranchez à chaque fois, sous prétexte qu'elles sont votées par le Parlement.

Pour ces raisons, et à cause des risques psycho-sociaux que vous faites peser sur les agents affectés dans les 2 structures, et qui ne demandaient rien d'autre que de pouvoir exercer sereinement leurs missions de service public, nous formulerons un avis négatif.

Autre point : l'ajustement partiel des compétences des trésoreries... à la carte intercommunale.

Vous indiquez que « les trésoriers concernés ont été consultés, ils sont favorables à cette opération ».

Permettez-nous de douter de cette adhésion, du moins pour la trésorerie de La Canourgue qui perd certes 5 budgets, mais qui en « reçoit » 15, (dont Chanac qui représente une charge importante), et dont la population couverte va s'accroître de 1000 habitants.

Même doute en ce qui concerne la trésorerie de Florac, dont la trésorière est actuellement en charge de l'intérim du Collet de Dèze et où les agents rencontrent les pires difficultés suites à des vacances de postes prolongées et le transfert de Meyrueis sans aucun apport d'agent.

Non, le seul trésorier susceptible d'avoir formulé un avis favorable est celui de Mende, qui est allégué d'au moins 11 budgets et, à notre connaissance, les agents n'ont pas été informés de ces transferts.

Enfin, au 1^{er} janvier 2017, la Lozère a été découpée en 10 EPCI, ce qui est un nombre important pour un département comptant 78 000 habitants.

Compte tenu des choix opérés par les départements limitrophes, il y a de fortes probabilités pour que de nouvelles fusions soient opérées dans le futur et aboutissent à une carte de 3 ou 5 EPCI pour l'ensemble du département.

En conséquence, cette opération n'est pas pertinente et ne poursuit à nos yeux que 2 objectifs principaux :

- 1) Rééquilibrer les charges des postes pour des questions d'indice des chefs ;
- 2) Passer pour un bon élève vis-à-vis de la Direction Générale qui souhaite « faire coller » la carte des trésoreries avec celles des « ComCom ».

Et pour ces raisons, nous sommes défavorables à ces transferts qui vont à nouveau entraîner des difficultés pour nos collègues qui sont déjà exaspérés par la situation actuelle.

Nous serons beaucoup moins négatifs sur le dernier point de l'ordre du jour, à savoir le rapport de visite du CFP de Marvejols, pour lequel nous voulons saluer l'excellent travail de notre Inspecteur Santé, Sécurité au Travail, Yannick DURANTIN.

Espérons seulement que nous pourrions bénéficier de ses commentaires avant la fin de la réunion, tellement l'ordre du jour nous semble chargé et dense.

Sachez que, pour notre part, nous suspendrons les travaux à 17 h 00 – 17 h 15.

Et pour finir, nous remercions notre secrétaire, Fabienne JULOU pour ses apports précieux à nos débats et la qualité de ses relevés de conclusions et de ses PV.

Dans un contexte où la pérennité du CHS-CT est menacée, il nous semble important de formuler de manière un peu plus solennelle tout le bien que nous pensons de ces 2 acteurs.